

DEC120763DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

- Monsieur Alain FUCHS
Président du CNRS,
- Monsieur Dominique PACOT
Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Carine AMOROS
Ingénieur de recherche de deuxième classe
- Monsieur Séverine ROLLET

Article 2 : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistant ingénieurs:

- Madame Catherine LANDREAU
Ingénieur d'études de première classe

- Monsieur James REGIS
Ingénieurs d'étude de deuxième classe

- Madame Joanna JANIK
Ingénieur de recherche de première classe

- Madame Morgane JOUVE
Ingénieur d'études de deuxième classe

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2012

ALAIN FUCHS